



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge des patients atteints du symptôme du défilé thoracique brachial

Question écrite n° 43771

Texte de la question

Mme Fabienne Colboc attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des patients atteints du symptôme du défilé thoracique brachial. Ces patients souffrent d'une pathologie méconnue. Lors du passage du cou au bras, les veines, les artères et les nerfs peuvent être comprimés, provoquant de puissantes douleurs. Ces douleurs sont parfois quotidiennes, provoquées en levant le bras, conduisant une voiture, ou encore en se lavant les cheveux. Les patients atteints du symptôme du défilé thoracique brachial connaissent des difficultés à rencontrer un professionnel de santé connaissant et maîtrisant ces douleurs. Ainsi, en ruralité, les centres anti douleur font face à une pénurie de médecins et très peu savent orienter ce type de patient vers une prise en charge adaptée. Sans consultation ni soins, les douleurs augmentent sérieusement, pénalisant lourdement les malades. Elle sollicite ainsi son avis afin de savoir quels leviers pourraient être activés afin de veiller à une meilleure connaissance du symptôme du défilé thoracique brachial par le milieu médical et à un plus grand nombre de médecins au sein des centres anti douleur.

Données clés

Auteur : [Mme Fabienne Colboc](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43771

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 470

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)